Nations Unies A/57/799–S/2003/502

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
25 avril 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 36 et 160 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

Lettre datée du 25 avril 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le dernier acte de terrorisme palestinien dont ont été victimes des citoyens israéliens.

Le jeudi 24 avril, vers 7 h 20, un attentat-suicide a été commis à l'entrée de la principale gare ferroviaire, de la ville israélienne de Kfar Saba. Des débris humains ont été projetés aux alentours. Sans l'intervention d'un garde de sécurité israélien qui a tenté de maîtriser le terroriste et a trouvé la mort durant l'attentat, les pertes en vies humaines auraient été encore plus importantes. La déflagration de la bombe de cinq kilogrammes qui a été utilisée pour l'attentat, et qui était bourrée d'insecticide, de clous et d'autres projectiles destinés à infliger le maximum de blessures et de souffrances aux victimes, a blessé 14 personnes, dont deux grièvement. Des groupes liés à la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa, l'unité terroriste d'Al Fatah, le propre mouvement de l'Autorité palestinienne, et au Front populaire pour la libération de la Palestine, ont revendiqué conjointement la responsabilité de l'attentat.

L'attentat d'hier n'est que la dernière en date d'une série d'actions terroristes palestiniennes dirigées contre des civils israéliens. Ces dernières semaines et ces derniers jours d'innombrables tentatives de ce genre ont été déjouées grâce aux efforts extraordinaires déployés par le personnel de sécurité israélien. C'est ainsi que peu après l'attentat-suicide du 24 avril, des soldats israéliens ont fait échec à une tentative d'agression par balles dont les auteurs étaient deux militants palestiniens du mouvement Hamas qui, au moment de leur arrestation, étaient armés de fusils d'assaut AK-47 et de plusieurs cartouches. Ce dimanche 20 avril, un civil israélien a été blessé et son habitation endommagée lorsque deux roquettes Qassam ont été tirées, à partir de Gaza, sur la ville israélienne de Sderot. Entre le jeudi 17 avril et le samedi 19 avril, l'armée israélienne a déjoué une tentative d'attentat-suicide planifiée par des membres d'une cellule du Jihad islamique. La valise bourrée d'explosifs que les membres de cette cellule comptaient faire exploser en

03-33643 (F) 280403 280403

Israël, a été découverte. La menace quotidienne et incessante que fait peser le terrorisme palestinien, qui prend délibérément pour cible des civils israéliens, montre à quel point Israël a besoin de mesures de sécurité préventives.

Israël tient la direction palestinienne pour entièrement responsable de son incapacité à mettre fin aux menées terroristes ainsi que du soutien qu'elle apporte à ces actes qu'elle glorifie et qui continuent de mettre en péril la vie d'Israéliens et de Palestiniens. Aussi Israël engage-t-il cette direction à prendre des mesures concertées pour désarmer les groupes terroristes opérant librement sur son territoire, et leur ôter toute légitimité, conformément aux obligations internationales qui sont les siennes, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux accords qu'elle a elle-même signés.

Ce n'est que lorsque le terrorisme aura été complètement et définitivement rejeté en tant que tactique que nous pourrons progresser sur la voie des négociations, qui constituent le seul moyen d'aboutir à une paix authentique et durable entre les peuples israélien et palestinien. Les terroristes et leurs partisans ne sauraient être récompensés par des concessions politiques, qui ne feraient qu'encourager le terrorisme et rendre encore plus lointaines les perspectives de paix.

Israël espère qu'au bout du compte, l'Autorité palestinienne sera un partenaire digne de ce nom dans la recherche d'une paix garantie de sécurité et s'acquittera, comme elle aurait dû le faire depuis longtemps, de ses obligations de sorte qu'un climat propice à un véritable dialogue puisse s'instaurer. L'objectif commun qu'est la paix ne pourra être atteint tant que l'Autorité palestinienne n'aura pas réellement renoncé à la stratégie du terrorisme, et pris les mesures qui s'imposent pour démanteler l'infrastructure terroriste, traduire en justice les agents terroristes, confisquer et détruire les armes illégales, et faire cesser les incitations à la violence au sein des institutions religieuses, éducatives et politiques palestiniennes.

Israël demande instamment à la communauté internationale de réaffirmer son rejet catégorique des tactiques terroristes et d'user de son autorité pour obliger tous les régimes qui, dans la région parrainent et encouragent le terrorisme à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international, des accords signés et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1373 (2001).

La présente lettre fait suite à de très nombreuses autres missives qui décrivent point par point la campagne de terrorisme palestinien ayant débuté en septembre 2000 et exposent la stratégie criminelle dont les terroristes et leurs partisans doivent être tenus pour entièrement responsables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 160 et 36 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**